



DÉPARTEMENT de la
Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 FÉVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION
11 février 2022

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 021-200000925-20220217-22_02_17_05-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **dix-sept février** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (*pouvoir de M. Daniel CHETTA*), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (*suppléante de M. Martial PARIZOT*), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (*pouvoir de M. Martial MATHIRON*), M. Dominique CHOPPIN, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (*suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND*), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : M. François BIGEARD (*suppléé par M. Benjamin BONIN*), M. Benjamin BONIN (*suppléant de M. François BIGEARD*), M. Daniel CHETTA (*pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN*), M. Jean-Marie FERREUX (*suppléé par Mme Laurence SCHERRER*), M. Martial MATHIRON (*pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE*), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT (*suppléé par Mme Bernadette BERGER*), Mme Laurence SCHERRER (*suppléante de M. Jean-Marie FERREUX*), M. Bernard SOUBEYRAND (*suppléé par M. Patrice LIEBELIN*).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique.

17/02/2022/07

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	30
VOTANTS :	32

Objet : Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans hébergement (ALSH) et Espaces Jeunes 2022-2023

À chaque nouvelle année scolaire, les dossiers administratifs doivent être créés ou renouvelés par les familles, afin que leur(s) enfant(s) puisse(nt) fréquenter les temps périscolaires, extrascolaires et/ou les Espaces Jeunes.

Ce dossier administratif concerne notamment, la facturation appliquée, l'aspect organisationnel des temps d'accueil ainsi que les modalités d'inscription.

La Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or (CAF 21) entame sa deuxième phase d'harmonisation tarifaire à l'échelle départementale, différentes exigences seront donc imposées et devront être prises en compte dès le 1^{er} septembre 2022 :

- Suppression des tarifs uniques,
- Application d'un taux d'effort sur l'ensemble des tarifs (séjours et Espaces Jeunes compris),
- Diminution, voire suppression des pénalités hors-délai,
- Prise en compte des Projets d'Aide Individualisés (PAI) dans la tarification,
- Majoration de 15% au lieu des 30% actuels des habitants des communes extérieures qui fréquentent le service.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

La campagne de 2022 débutera début mars, sur l'un des six sous-secteurs périsscolaires, afin de fluidifier le traitement des nombreux dossiers (2 100 dossiers en 2021).

Considérant que ces éléments doivent être intégrés au Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans hébergement (ALSH) et Espaces Jeunes joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse réunie le 07 février 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **par** :

- 04 voix **CONTRE**,
 - 02 **ABSTENTIONS**,
 - 26 voix **POUR**,
- **APPROUVE** le Règlement Intérieur des ALSH et Espaces Jeunes de la communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'année 2022-2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 février 2022

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr